

PERSONNELS TITULAIRES

Demande de congé de formation professionnelle- R 2018

A retourner au plus tard pour le vendredi 8 janvier 2018 :

- à la **DPE** : pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation,
- à la **DEPAP** : pour les personnels ITRF, administratifs, techniques et médico-sociaux,

Je soussigné(e) (Nom-Prénom-Date de naissance) :

.....

Grade : Discipline :
(le cas échéant)

NUMEN

Etablissement d'exercice :

Diplômes et date d'obtention :

demande le bénéfice d'un congé au titre du décret N° 2007-1470 du 15.10.2007 pour
suivre la formation suivante (1) :

Désignation exacte :

Diplôme, examen, concours préparé :

Date du début :

Durée :

Organisme responsable :
(Nom et adresse)

Dans l'hypothèse où ma demande serait agréée, je m'engage à rester au service de
l'Etat, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de
celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle ou forfaitaire m'aura été versée et à
rembourser le montant de cette indemnité en cas de non respect de cet engagement.

Je m'engage, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les
indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de la note de service N° 89-103 du
28 avril 1989 en ce qui concerne :

- ↳ Les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation,
- ↳ La durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois),
- ↳ L'obligation de paiement des retenues pour pension.

Adresse en congé :

Avis du chef de service ou d'établissement :

A Date :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

L'agent

Visa du chef d'établissement

(1) Un certificat d'inscription devra être transmis au service de gestion dès que l'inscription
aura été validée par l'organisme de formation

PERSONNELS NON TITULAIRES Recrutés par la DPE ou la DEPAP

Demande de congé de formation professionnelle- R 2018

A retourner au plus tard pour le vendredi 8 janvier 2018, à la DPE ou à la DEPAP.

Je soussigné(e) (Nom-Prénom-Date de naissance) :

.....

Grade : Discipline :
(le cas échéant)

NUMEN :

Etablissement d'exercice :

Diplômes et date d'obtention :

demande le bénéfice d'un congé au titre du décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 –
article 10 pour suivre la formation suivante (1) :

Désignation exacte :

Diplôme, examen, concours préparé :

Date du début :

Durée :

Organisme responsable :
(Nom et adresse)

Je m'engage, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les
indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de la note de service N° 89-103 du
28 avril 1989 en ce qui concerne :

- ☞ Les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation,
- ☞ La durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois),
- ☞ L'obligation de paiement des retenues pour pension.

Adresse en congé :

Avis du chef de service ou d'établissement :

A Date :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

L'agent

Visa du chef d'établissement

(1) Un certificat d'inscription devra être transmis au service de gestion dès que l'inscription
aura été validée par l'organisme de formation

Demande de congé de formation professionnelle (suite)

Renseignements complémentaires

NOM PRENOM

Grade : Discipline :

NUMEN :

Avez-vous déjà bénéficié d'un congé de formation professionnelle ?

OUI

NON

Si OUI, quand ?

Avez-vous déjà présenté une demande de congé de formation professionnelle ?

OUI

NON

Si OUI, indiquez le nombre de demandes déjà présentées :

Pour les personnels enseignants, avez-vous l'intention de présenter :

- une demande de mutation **hors** de l'académie de CAEN ?

OUI

NON

- une demande de mutation **dans** l'académie de CAEN ?

OUI

NON

Motivation : Joindre obligatoirement une lettre de motivation, notamment dans le cas où cette demande est liée à un projet professionnel ou une évolution professionnelle et éventuellement toutes pièces justificatives pouvant appuyer cette demande.